

9 Mai 1960

Monsieur,

Madame Bastid, Professeur à la Faculté de Droit de Paris,
m'informe que vous souhaiteriez publier en Espagnol des Articles
parus dans l'Annuaire Français de Droit International.
A sa demande, je vous propose les études que j'y ai faites en
vous laissant choisir ce qui vous convient :

Annuaire 1955 : Les braves militaires à l'étranger

Annuaire 1957 : La notion de territoire réelle et son application
au problème du Sahara

Annuaire 1959 : Algérie et Droit international
(à paraître dans quelques jours)

Je ne sais malheureusement pas l'espagnol et ne peux donc
me charger personnellement de la traduction.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes
sentiments distingués.

Raoul Flory

Professeur à la Faculté de Droit d'Aix-en-Provence
(Bouches du Rhône) FRANCE

mai 25, 1960.

M. Maurice Flory
Faculté de Droit
Université d'Aix-Marseille
Aix-en-Provence.

Cher Monsieur le Professeur Flory:

Je vous remercie vivement de votre lettre du 9 mai ainsi que votre bienveillant offre de pouvoir publier en espagnol vos essais parus dans l'Annuaire Français de Droit International des années 1955, 57 et 59.

En principe, il nous intéresse beaucoup l'article "Algérie et le Droit International", de manière que nous vous remercierions beaucoup que vous nous envoyassiez le plus tôt possible une copie au carbone de cet article, ou bien, un exemplaire de l'Annuaire dès qu'il soit prêt.

N'ayez pas aucune préoccupation quant à nous proportionner un texte espagnol de votre article, car nous sommes habitués à les traduire et nous avons des bons traducteurs.

Je vous prie de bien vouloir agréer cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Daniel Cosío Villegas
Apartado: 2123
México, D.F.

DCV/meh.-

Juillet 9, 1960.

M. Maurice Flory
Faculté de Droit
Université d'Aix-Marseille
Aix-en-Provence
France.

Cher ami :

Je vous ai envoyé par courrier séparé un exemplaire du numéro 1 de la revue FORO INTERNAZIONALE pour laquelle vous nous avez offert d'envoyer prochainement une collaboration.

Je voudrais être sûr que cet envoi non seulement renouvelera notre invitation, mais que l'apparence physique et le contenu de notre revue vous induiront à la considérer digne de votre collaboration.

En attendant, je vous prie de croire, cher ami, à mes sentiments les plus distingués.

Daniel Cosío Villegas

DCV/meh.-

FACULTÉ DE DROIT
ET DES
SCIENCES ÉCONOMIQUES
D'AIX

TÉL. 23.94

Cher Monsieur,

Je rentre seulement de vacances et
trouve ici une partie de mon courrier
qui me faisait pas rivi et notamment
le numero 1 de "Foto Internacional."

J'en ai pu convaincre avec grand
intérêt et malgre mes très faibles connaissances
de la langue espagnole, j'ai pu apprécier
l'excellente qualité de votre revue.

A la fin du mois de juillet, j'en
ai expédié par avion un tiré à part
de mon article : Alger et Droit international.
J'espère qu'il vous est bien arrivé.

Puis-je vous demander de m'envoyer
le numero de votre revue ci précitée mon
article ?

En vous remerciant de m'avoir
donné l'occasion de connaître "Foto
Internacional", je vous prie d'agréer,
Mesdames, l'expression de mes
sentiments les meilleurs.

Henri Flory

a 25 de octubre de 1960.

Maurice Flory
Faculté de Droit
Université D'Aix-Marseille
Aix - En - Provence
France

Cher Monsieur:

J'ai le plaisir d'accuser réception de votre -
aimable lettre du 18 Septembre.

Votre article "Algerie et droit international"
m'est bien parvenu et j'en ai pris connaissance avec gran inte
ret. Il n'a pas encore été publié, mais se trouve en cours de
traduction. Des sa parution dans notre revue, je vous enverrai
un exemplaire de celle-ci.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expres-
sion de mes sentiments très distingués.

Daniel Cosío Villegas.

DCV/ygn.